



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

accidents

Question écrite n° 1519

### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur la lutte contre l'insécurité routière. Grand chantier du précédent quinquennat, la lutte contre l'insécurité routière a été une réussite incontestable, avec cinq années consécutives d'amélioration. Ainsi, en 2006, le nombre de tués a reculé de 11,5 % par rapport à 2005, première année où le nombre de morts sur les routes avait été inférieur à 5000 personnes. Cependant, le début de l'année 2007 s'est traduit par une hausse du nombre d'accidents de la route et du nombre de personnes décédées, avec une hausse de 1,9 % au premier semestre. Il lui demande les mesures concrètes que compte prendre le gouvernement pour poursuivre l'amélioration de la sécurité routière entamée en 2002.

### Texte de la réponse

La nécessité d'une lutte accrue contre la délinquance routière a conduit à créer, depuis quelques années, une rupture dans les habitudes comportementales des conducteurs, lesquels n'étaient que peu contrôlés jusqu'alors. Cette politique permet d'assister à un déclin régulier du nombre d'accidents, de tués et de blessés, sans précédent dans son ampleur depuis une trentaine d'années. Cette amélioration constatée (plus de 9 000 vies sauvées et 100 000 blessés évités en cinq ans) doit être poursuivie dans le souci permanent de sauver des vies humaines et de diminuer le nombre de drames qu'entraînent les accidents de la route. La communication en matière de sécurité routière en 2007 poursuit son travail sur l'opinion et les comportements, mais aussi sur les mentalités pour asseoir le changement dans la durée. Les campagnes de communication, dont le ton a été « durci » ces derniers temps, ont vocation à faire prendre conscience à chacun de la nécessité d'adopter un comportement responsable dans sa conduite en respectant les règles certes, mais aussi en respectant les autres usagers. Elles s'inscrivent dans une politique globale au même titre que la formation, la prévention des risques, l'amélioration des infrastructures routières, la recherche médicale et les avancées techniques, ainsi que la mobilisation des acteurs du niveau national ou local. Le Gouvernement est déterminé à poursuivre et à renforcer son action pour promouvoir, dans l'intérêt de chacun, une conduite plus apaisée. Afin de donner un nouvel élan à toutes ces actions, des orientations seront décidées à l'occasion d'un comité interministériel de la sécurité routière (CISR) qui aura lieu à l'automne 2007. Intégrées dans le cadre d'un plan quinquennal fondateur, elles auront pour objectif d'explorer de nouvelles pistes pour améliorer, notamment, la sécurité des infrastructures et abaisser le seuil atteint dans les statistiques de l'accidentologie en ciblant les comportements à risque.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1519

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Écologie, développement et aménagement durables

**Ministère attributaire :** Écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 24 juillet 2007, page 4945

**Réponse publiée le :** 23 octobre 2007, page 6530